



MAIRIE DE SAINT-REMY-DE-PROVENCE

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles L. 2121-7 9 10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de la convocation : 28 mai 2026

Séance du : 5 juin 2026

Heure : 18h00

Lieu : Salle d'Honneur

DECISIONS DU MAIRE :

DELIBERATIONS :

- 1 Commission foires et marchés-Désignation des représentants du Conseil municipal
- 2 Election des délégués et de leurs suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

En cas d'impossibilité, vous êtes prié(e) de bien vouloir vous faire représenter en remettant un pouvoir dûment rempli et signé conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Romain THOMAS